



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -  
TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT.

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

P3 Procurement Directorate/Direction des approvisionnements en P3  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Gatineau QC  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Demande de Qualification - PASE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP635-173247/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20173247	<b>Date</b> 2017-10-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$NB-011-73350	
<b>File No. - N° de dossier</b> nb011.EP635-173247	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-11-01</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Malik, Manu	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> nb011
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> ( ) - ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification a pour but de répondre aux questions et de modifier la DDQ selon les détails fournis ci-dessous :

Question n° 24 :

Est-ce que le Canada a l'intention de visiter les sites des projets cités en référence pendant le processus d'évaluation de la DDQ?

Réponse n° 24 :

Non, le Canada ne prévoit visiter aucun site de projet présenté en tant que projet cité en référence.

Question n° 25 :

Nous constatons que la portée de ce travail en matière de génie mécanique et électrique est importante; l'entrepreneur en conception-construction en génie mécanique et électrique représente donc plus de 25 % des coûts d'immobilisations globaux du Projet et, par conséquent, il sera classé comme Membre principal responsable de la construction. En conséquence, nous trouverions approprié que l'entrepreneur en conception-construction en matière de génie mécanique et électrique, à titre de Membre principal responsable de la construction, présente des projets cités en référence qui illustreront ses qualifications pour ce Projet. Cependant, la définition de « chef de la construction » exige que le Membre principal responsable de la construction qui soumet le projet cité en référence ait été l'entité qui a assumé la responsabilité de la prestation de tous les services de construction du Projet.

Nous demandons la confirmation que les Membres principaux responsables de la construction, qui sont généralement des sous-traitants en conception-construction en génie mécanique et électrique sur d'autres projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA), sont autorisés à soumettre des projets cités en référence desquels l'entrepreneur en conception-construction en génie mécanique et électrique a été directement responsable en ce qui concerne la portée en génie mécanique et électrique, mais qui n'a pas agi en tant que principal dirigeant pour tous les services de construction. Nous demandons également la confirmation que si ces projets sont utilisés dans le cadre de la réponse à l'article C-1 de la DDQ, cela n'entraînera pas une diminution de la note du projet cité en référence.

Réponse n° 25 :

Veuillez consulter la formulation modifiée ci-dessous.

À l'annexe C de la DDQ, Critères d'évaluation notés et exigences relatives au contenu des réponses, document C intitulé « Compétences et expérience en matière de construction », C-1 Expérience, Exigences relatives au contenu de la Réponse, paragraphe 2 :

Supprimer le texte suivant : Chaque projet de référence présenté doit avoir été mené par un (1) des Membres principaux responsables de la construction et ce Membre doit avoir été le chef de la construction. Le « chef de la construction » est défini comme l'entité qui assume la responsabilité de la prestation de tous les services de construction d'un projet.

Insérer le texte suivant : Chaque projet de référence présenté doit avoir été mené par un (1) des Membres principaux responsables de la construction et ce membre doit avoir été le chef de la construction. Le « chef de la construction » est défini comme :

l'entité qui a assumé la responsabilité de la prestation de tous les services de construction d'un projet; ou

l'entité qui a assumé la responsabilité de la prestation d'un volet de projet, qui est composé de services de construction particuliers qui font partie d'un projet plus important. Dans ce cas, le projet cité en référence soumis peut être un volet d'un projet plus important. Voici un exemple : si l'entité a effectué de la sous-traitance pour un entrepreneur général chargé de développer un important projet d'infrastructure (p. ex. un campus hospitalier) et que le rôle du sous-traitant était limité à la construction d'une centrale thermique et/ou du réseau de distribution.

Question n° 26 :

Est-ce que le Canada envisagera d'utiliser un instrument liquide pour assurer la sécurité pendant la Période de validation plutôt que de retenir une partie du paiement de la construction?

Réponse n° 26 :

Le Canada prévoit retenir une partie du paiement de la construction comme cela est décrit à l'article 1.5.6 de la DDQ. Le Canada peut envisager différents mécanismes pour intégrer le capital privé au rendement du Projet.

De plus amples renseignements seront communiqués pendant la phase de la DDP.

Question n° 27 :

Pourquoi le Canada exige-t-il un dépôt de garantie de 2 millions de dollars à l'étape de la soumission technique? Quelles sont les conditions liées à ce dépôt de garantie et à son remboursement (en prenant note que les Proposants présentent déjà le risque de perdre tout droit aux honoraires de 1,2 million de dollars s'ils ne soumettent pas une proposition conforme sur le plan technique)?

Réponse n° 27 :

Comme il est indiqué à l'article 2.3.6 de la DDQ, la forme et les modalités applicables au dépôt de garantie seront exposées dans la DP.

Question n° 28 :

Les états financiers audités de notre Membre principal responsable de la conception sont confidentiels et les copies des états financiers trimestriels intermédiaires ne sont généralement pas transmises à l'extérieur de l'entreprise. Le membre de l'équipe a la série de questions suivantes à poser :

1. Est-ce que les états financiers sommaires annuels condensés sont adéquats pour répondre aux exigences des articles 1 et 2 de l'annexe C, E-1?
2. Si ce n'est pas le cas, est-ce que Services publics et Approvisionnement Canada est en mesure de conclure une entente de confidentialité avec l'équipe du Répondant ou autrement veiller à la confidentialité des données financières fournies dans notre Réponse?
3. Étant donné que notre Membre principal responsable de la conception ne transmet généralement pas les états financiers intermédiaires à l'extérieur de l'entreprise, est-ce qu'une réponse à l'article 2 de l'annexe C, E-1 est absolument nécessaire de la part de chaque Membre de l'équipe pour que notre qualification soit acceptée?

Réponse n° 28 :

Le Canada exige les états financiers audités de chacun des trois (3) derniers exercices afin de réaliser l'évaluation des critères E-1. En outre, les états financiers intermédiaires de chaque trimestre (ou autre période pour laquelle des états intermédiaires sont établis) depuis l'exercice correspondant aux plus récents états financiers doivent être fournis, si ces états financiers ont été préparés par les Membres de l'équipe, peu importe si ces états financiers sont généralement transmis ou non à l'extérieur de l'entreprise. Les dispositions de confidentialité sont exposées à l'article 17.1 de la DDQ. Il est clairement recommandé que les renseignements confidentiels soient indiqués comme tels dans la Réponse.

Question n° 29 :

Notre équipe a des partenaires basés dans différentes villes au Canada et aux États-Unis. Est-ce que les exigences relatives à la sécurité exigent que l'équipe se réinstalle dans un bureau unique sécurisé pendant la préparation des soumissions de la DDP ou est-il possible de disposer de bureaux sécurisés reliés par l'intermédiaire de moyens sûrs de partage de fichiers facilement accessibles et d'organiser des conférences téléphoniques?

Réponse n° 29 :

Le choix d'installer l'équipe du Proposant dans un ou plusieurs emplacements doit être déterminé par chacun des Proposants. Chaque emplacement où des Renseignements de nature délicate sont stockés doit recevoir une Attestation de sécurité d'installation.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.